

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

COMMUNIQUE - INTERCLUBS DES MAÎTRES

" Suite aux prévisions d'affluence au Meeting National Interclubs des Maîtres 2010 ainsi que suite aux consignes notifiées par la commission de sécurité de la piscine, la commission des Maîtres de la F.F.N. a décidé d'opérer une sélection des équipes qui pourront participer à cette compétition afin d'en préserver la représentativité géographique de toute la France et le niveau national de l'épreuve. Contrairement à ce qui est précisé à la page 157 du Spécial Règlements, la compétition sera limitée à 80 équipes et non à 96. »

Cette sélection se fera en fonction :

- de la participation des équipes aux éditions précédentes du Meeting National Interclubs des Maîtres
- du résultat des équipes aux épreuves Interclubs régionales des saisons 2008-2009 & 2009-2010 (sur le format de l'épreuve nationale), et, nationales 2008 & 2009.

Un quota de places restera tout de même ouvert aux équipes n'ayant jamais participé au Meeting National Interclubs des Maîtres et qui n'ont pas de rencontres Interclubs dans leur région.

Tous les clubs désirant engager des équipes devront adresser les engagements aux organisateurs de la compétition, à l'adresse france.icmasters@acbbmasters.fr, avant le lundi 11 janvier à 23h55.

Toute équipe non engagée à cette date ne pourra pas participer au Meeting National.

Ces compositions devront être adressées **EXCLUSIVEMENT** au format Excel afin qu'elles puissent être validées.

La liste définitive des équipes retenues sera communiquée le vendredi 15 janvier. Une liste complémentaire sera établie pour combler les éventuels forfaits.

Pour valider leurs engagements, les équipes retenues devront adresser aux organisateurs, le règlement financier des engagements et leurs engagements au format PCE avant le samedi 23 janvier 2010.

Dans le cas où le règlement financier ne serait pas perçu dans les délais impartis, les équipes incriminées seront remplacées par l'une de celles de la liste complémentaire.

En cas de désistement d'équipes, il sera demandé aux équipes qui déclareront forfait de communiquer leurs lieux d'hébergements aux équipes remplaçantes afin que celles-ci puissent bénéficier des logements initialement prévus.

Les modifications d'équipes devront intervenir avant le jeudi 28 janvier à 12h. D'ultimes modifications seront possibles le premier jour de la compétition, le samedi 30 janvier, au secrétariat de la compétition avant 14h45.

Tous les renseignements de la compétition se retrouvent sur le site des organisateurs : www.icmasters2010.fr

www.ffnatation.fr